

## Ecole St Joseph

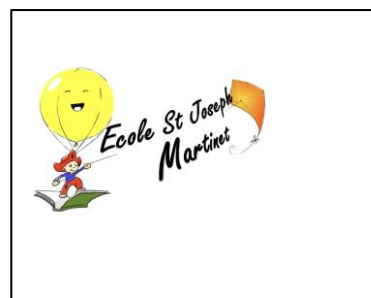
11, rue de la fontaine

85150 MARTINET

02 51 34 60 17

direction @martinet-stjoseph.fr

Site internet : ***[martinet-stjoseph.fr](http://martinet-stjoseph.fr)***



# Année 2023/2024

*Vous trouverez dans cette circulaire les informations nécessaires pour préparer la rentrée de votre enfant dans les meilleures conditions.*

## La répartition pédagogique

Pour l'année 2023-2024, les enfants seront répartis sur 5 classes, de la manière suivante :

### ↪ PS – MS

**Enseignante** : Vanessa CHARDONNEAU **ASEM** : Christelle RABILLER

### ↪ MS - GS

**Enseignante** : Aurélie MASSONNET **ASEM** : Christelle BOUCARD

### ↪ CP - CE1

**Enseignantes** : Anne-Christine MARTINEAU et Sandrine BUSSEROLLES (vendredi)

### ↪ CE1-CE2-CM1

**Enseignante** : Ludivine ONILLON

### ↪ CM1-CM2

**Enseignante** : Marion COUTEAU

↪ **Enseignant spécialisé pour le regroupement d'adaptation** / Cyril POISSONNET

# La rentrée 2023

## Rentrée des enfants : le LUNDI 4 septembre 2023

Le VENDREDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023 de 16h30 à 18h30, les enseignantes DE LA MATERNELLE AU CP-CE1 seront dans les classes et elles se tiendront à disposition des familles pour accueillir les enfants et les parents qui le souhaitent. Les élèves pourront ainsi déposer leur matériel de rentrée, en particulier les enfants qui sont en maternelle (couverture, boîtes de mouchoirs, fournitures...). C'est l'occasion pour les jeunes enfants de reprendre contact avec l'enseignante avant la rentrée.

## Les horaires de l'école

Les horaires de l'école sont les suivants :

**Le matin : 8h45-12h L'après-midi : 13h30-16h45**

Le matin, les enfants doivent arriver entre **8h35 et 8h45**.

Le midi, les enfants qui mangent chez eux, partent à **12h** et ils reviennent entre **13h20 et 13h30**.

Le soir, la classe se termine à **16h45**, tous les enfants qui ne seront pas récupérés à 17h00 seront amenés automatiquement au centre de loisirs sous réserve d'avoir complété le dossier d'inscription en début d'année.

## La fiche de renseignements

Elle est à compléter et à rapporter avant la fin de cette année scolaire à l'école.

## Catéchèse ou culture chrétienne

A partir du CE1, les enfants ont le choix entre catéchèse ou culture chrétienne. Le temps de catéchèse ou culture chrétienne est balisé sur un après-midi par mois. En fonction du parcours choisi, différents ateliers seront proposés.

## Pourquoi la catéchèse ?

Pendant les temps forts, votre enfant découvrira qui est Jésus et comment dans leur vie celui-ci les accompagne et les guide. La catéchèse essaie de faire grandir une vie de foi chez l'enfant. Ces temps de catéchèse impliquent les enfants dans une démarche de croyance de Jésus. La catéchèse est obligatoire pour **la préparation au baptême, première communion et à la profession de foi.**

## Pourquoi la culture chrétienne ?

La culture chrétienne permet d'acquérir des connaissances sur la religion chrétienne. Elle apporte une culture religieuse mais n'amène pas les enfants sur un chemin de foi.

Nous vous demandons, en tant que parents de faire un choix réfléchi qui réponde aux attentes de votre enfant ainsi qu'aux vôtres. Ce choix suppose que vous puissiez accompagner votre enfant du mieux que possible pour son bien-être, mais aussi pour celui des autres enfants et des adultes qui animent ces moments. **Vous noterez votre choix sur la fiche de renseignements de votre enfant.**

## Contrat de scolarisation

Pour les nouvelles familles, nous vous demandons de signer le contrat de scolarisation et de le remettre dans l'enveloppe. Ce contrat est signé une fois dans la scolarité de votre enfant sauf si nous devons lui apporter des changements.

Le règlement intérieur sera collé dans les cahiers de liaison en début d'année scolaire. Vous pouvez déjà en prendre connaissance en allant sur le site de l'école dans l'onglet : notre école.

## Assurance scolaire

Votre enfant doit être assuré en « responsabilité civile » : cela couvre les dommages causés par votre enfant sur autrui. Cette assurance est souscrite avec votre contrat d'assurance habitation. Il doit aussi être assuré en « individuelle accident » : cela couvre votre enfant s'il se blesse lui-même. Cette assurance « individuelle accident » est un contrat collectif souscrit par l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Vous trouverez les garanties de cette assurance et le mode d'emploi pour imprimer votre attestation, si vous le souhaitez, sur le site de l'école dans la rubrique « le coin des parents ».

## Contribution des familles

Nous vous demandons de flasher ce QRcode pour compléter le document en ligne pour les rétributions.



Vous pouvez aussi aller sur le site de l'école dans l'onglet associations. Cliquez sur OGEC et vous trouverez le lien suivant : <https://framaforms.org/inscription-retribution-scolaire-annee-2023-2024-1622056561>

Pour l'année 2023-2024, vous choisirez via le formulaire le montant de votre contribution. Il débutera à 30 euros par mois sur 10 mois et il pourra aller jusqu'à 32 euros par mois sur 10 mois si vous le souhaitez.

Cette contribution des familles sert à assurer le paiement des emprunts immobiliers, les dépenses d'entretien liées à l'école et les frais suivants : charges de direction, charges des salariés OGEC, service comptabilité, plan de formation des salariés OGEC, assurances et impôts, mise en sécurité de l'école.

## Inscription restaurant scolaire

La communauté de communes des Achards est gestionnaire du restaurant scolaire. Vous avez déjà un compte famille, vous allez sur le site pour réserver les repas.

<https://paysdesachards.portail-familles.app/home>

Vous pouvez retrouver sur le site de l'école dans la partie restauration scolaire le document avec les tarifs.

Vous devez aller vous inscrire sur le portail de la communauté de communes **avant le 7 juillet 2023**.

# Soutenir les projets de l'école

Particuliers, entreprises, vous avez envie de faire un geste et de soutenir notre école et ses projets. Je vous propose de faire un don à l'école avec des conditions financières intéressantes si vous êtes imposables.

Ci-dessous une copie du bulletin de soutien qui vous donne les conditions pour la déduction de vos impôts.

**BULLETIN DE SOUTIEN**

**FAITES DES ÉCONOMIES D'IMPÔT !**

	Catégorie d'impôt	% de réduction	Coût réel pour un don de 100 €	Conditions limitatives
<b>PARTICULIER</b>	Impôt sur le revenu (vous êtes imposable)	66 %	34 €	20 % du revenu imposable
	Impôt sur les sociétés	60 %	400 €	5 % du chiffre d'affaires

**OUI, JE SOUHAITE APPORTER MON AIDE À L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE VENDÉE.**

**MON DON PONCTUEL**  
Je fais un don de : ..... €. **Je fais un don en ligne sur [www.ddec85.org](http://www.ddec85.org)**

**MON DON RÉGULIER**  
Je fais un don de : ..... € / mois. **Je règle par chèque à l'ordre de FADEC 85.**  
Pour mettre en place le don régulier, une autorisation de prélèvement vous sera envoyée.

Je désire affecter ..... % de mon don à l'Enseignement Catholique de Vendée.  
 Je désire affecter ..... % de mon don à l'établissement de mon choix : .....

Mme  M.  
Nom ou raison sociale : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....  
Tél : ... / ... / ... / ... / ...  
E-mail : .....

**À remplir et à renvoyer sous enveloppe affranchie à :**  
FADEC 85 (Fonds d'Aide au Développement de l'Enseignement Catholique de Vendée)  
L'Aubépine, Route de Moulleron le Capitif, CS 20059  
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

Ces informations sont nécessaires au traitement de votre don. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en nous écrivant. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à d'autres organismes, merci de bien vouloir cocher la case ci-contre.

Merci de vous adresser à Anne-Christine Martineau, chef d'établissement, pour obtenir le document à compléter.